

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1972 B 00536 Numéro SIREN : 722 005 360 Nom ou dénomination : CREATIS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2021 sous le numéro de dépôt 40175

Comptes annuels

2020

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

SAS CREATIS AUDIT

71 rue Victor Hugo
75116 Paris

Tél. 01.53.64.99.99
APE : 6920Z Siret : 72200536000085

regec@regec.fr



71 avenue Victor Hugo

75116 PARIS

Tel. 01 53 64 07 40

Courriel. CreatisPC@creatisgroupe.com

Web. www.creatisgroupe.com

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/20	Net au 30/09/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				7 585
Fonds commercial				20 323
Autres immobilisations incorporelles	534 640		534 640	514 317
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	8 000	8 000		
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	23 479		23 479	23 479
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	566 119	8 000	558 119	565 704
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	460 254	4 000	456 254	384 293
Fournisseurs débiteurs	50		50	1 744
Personnel	1 470		1 470	2 820
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	8 092		8 092	25 052
Autres créances	3 304		3 304	84 628
Divers				
Valeurs mobilières de placement	250		250	250
Disponibilités	7 524		7 524	13 012
Charges constatées d'avance	6 101		6 101	23 800
TOTAL ACTIF CIRCULANT	487 045	4 000	483 045	535 400
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 053 163	12 000	1 041 163	1 101 103

Bilan

	Net au 30/09/20	Net au 30/09/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	351 000	351 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2	2
Réserve légale	35 100	35 100
Autres réserves	4 596	14 374
Résultat de l'exercice	32 233	50 244
TOTAL CAPITAUX PROPRES	422 931	450 719
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour charges	24 000	30 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24 000	30 000
Emprunts	88 096	116 852
Découverts et concours bancaires	87 547	78 774
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	175 642	195 626
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	13 853	726
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 326	201 777
Personnel	42 747	42 669
Organismes sociaux	41 528	41 138
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	105 540	87 372
Autres dettes fiscales et sociales	7 595	7 476
Dettes fiscales et sociales	197 410	178 655
Autres dettes		3 600
Produits constatés d'avance	135 000	40 000
TOTAL DETTES	594 232	620 384
TOTAL PASSIF	1 041 163	1 101 103

Compte de Résultat

	du 01/10/19 au 30/09/20 12 mois	du 01/09/18 au 30/09/19 13 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	1 576 319	1 806 569	-230 250	-12,75
Autres produits	10 082	7 881	2 201	27,93
Total	1 586 401	1 814 450	-228 049	-12,57
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	946 856	999 209	-52 353	-5,24
Total	946 856	999 209	-52 353	-5,24
MARGE SUR M/SES & MAT	639 545	815 241	-175 695	-21,55
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	18 720	36 157	-17 437	-48,23
Salaires et Traitements	393 091	478 276	-85 185	-17,81
Charges sociales	168 559	210 630	-42 072	-19,97
Amortissements et provisions	7 585	13 419	-5 834	-43,48
Autres charges	4	2	2	78,81
Total	587 959	738 485	-150 526	-20,38
RESULTAT D'EXPLOITATION	51 586	76 755	-25 169	-32,79
Produits financiers	3	785	-782	-99,59
Charges financières	5 969	7 857	-1 888	-24,03
Résultat financier	-5 966	-7 072	1 106	-15,64
RESULTAT COURANT	45 620	69 683	-24 063	-34,53
Produits exceptionnels	132	208	-76	-36,62
Charges exceptionnelles	35		35	
Résultat exceptionnel	97	208	-111	-53,48
Impôts sur les bénéfices	13 484	19 647	-6 163	-31,37
RESULTAT DE L'EXERCICE	32 233	50 244	-18 011	-35,85

Comptes annuels

2020

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Annexe

Annexe

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisant par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 041 163,11
Chiffre d'affaires	1 576 319,24
Résultat net comptable (Bénéfice)	32 233,06

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président.

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques	x		
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance	(Détail)		

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux com		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la s		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus	x		
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE		x	
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CREATIS AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2020, dont le total est de 1 041 163 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 32 233 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2020 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à compter du 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de CREATIS AUDIT ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondant n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués sur la base de l'ancienneté du salarié (cf : convention collective), d'un coefficient d'espérance de vie, d'un taux de progression de salaires, d'un taux d'actualisation et turn-over.

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Sur l'exercice 2019-2020 un versement de 3000€ a été opéré auprès de la Compagnie AG2R - LA MONDIALE dans le cadre de la gestion externalisée de cette obligation.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

Une convention d'intégration fiscale existe entre les sociétés :

- SAS CREATIS GROUPE (Société Mère)
- SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL
- SARL CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL ILE DE FRANCE OUEST
- SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL ILE DE FRANCE SUD
- SAS CREATIS AUDIT
- SARL CREATIS SERVICES

Dans le cadre du Projet de Loi PACTE, le gouvernement a prévu la suppression de l'intervention des commissaires aux comptes au sein des PE dont le chiffre d'affaires serait inférieur à 8ME, le total de bilan inférieur à 4ME, et l'effectif à 50 personnes.

Nous estimons un impact possible sur notre activité de l'ordre de 20 à 30%. Cette situation entraînera la suppression de postes de collaborateurs dont nous avons évalué le coût de départ à 30 000 euros. Cette somme a fait l'objet d'une provision pour risques.

Sur l'exercice 2019-2020, une reprise à hauteur de 6000€ a été faite.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	41 500		41 500	
- Fonds commercial	20 323		20 323	
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	514 317	20 323		534 640
Immobilisations incorporelles	576 140	20 323	61 823	534 640
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 000			8 000
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	8 000			8 000
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	23 479			23 479
Immobilisations financières	23 479			23 479
ACTIF IMMOBILISE	607 619	20 323	61 823	566 119

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	33 915	7 585	41 500	
- Fonds commercial				
- Autres postes d'Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	33 915	7 585	41 500	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 000			8 000
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	8 000			8 000
ACTIF IMMOBILISE	41 915	7 585	41 500	8 000

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 502 749 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	23 479		23 479
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	460 254	455 454	4 800
Autres	12 916	12 916	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 101	6 101	
Total	502 749	474 470	28 279
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	56 400
Etat - produits à recevoir	3 304
Total	59 704

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 351 000,00 euros décomposé en 11 700 titres d'une valeur nominale de 30,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	30 000		6 000		24 000
Total	30 000		6 000		24 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			6 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 594 232 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	87 547	87 547		
- à plus de 1 an à l'origine	88 096	42 107	45 988	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 328	72 326		
Dettes fiscales et sociales	197 410	197 410		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	13 853	13 853		
Produits constatés d'avance	135 000	135 000		
Total	594 232	548 243	45 988	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	28 756			
(**) Dont envers les associés	747			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 743 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	5 680
INTERETS COURUS A PAYER	2 267
Associés - intérêts courus	4
Dettes provis. pr congés à payer	22 747
Personnel - autres charges à payer	20 000
Charges sociales s/congés à payer	9 304
Charges sociales - charges à payer	9 000
Etat - autres charges à payer	7 595
Total	76 597

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	6 101		
Total	6 101		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	135 000		
Total	135 000		

Autres informations**Engagements financiers****Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	39 609
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts sur emprunt LCL	746
Autres engagements donnés	746
Total	40 355
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Cautions solidaires de Créatis Groupe	62 400
Cautions solidaires et indivisibles d'Interfirmo	88 096
Avals et cautions	150 496
Autres engagements reçus	
Total	150 496
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 39 609 euros

Montant versé de 2006 à 2020 est de 29 229 euros.

CREATIS AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 351 000 euros
Siège social : 71 avenue Victor Hugo, 75116 PARIS
722 005 360 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 5 MARS 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à 32 233,06 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	32 233,06 euros
A titre de dividendes	10 062,00 euros
Soit 0,86 euros par action	
Le solde	22 171,06 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 26 767,46 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 08 mars 2021.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :



- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30,96 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 10 031,04 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2017 :

90 090,00 euros, soit 7,70 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 277,20 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 89 812,80 euros

Exercice clos le 31 août 2018 :

80 028,00 euros, soit 6,84 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 246,24 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 79 781,76 euros

Exercice clos le 30 septembre 2019 :

60 021,00 euros, soit 5,13 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 184,68 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 59 836,32 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 5 MARS 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
André-Paul BAHUON



63 avenue de la Commune de Paris
91220 Bretigny/Orge
Tél : 01 60 84 56 75
Fax : 01 60 84 35 49
contact@ao2c.fr

« CREATIS AUDIT »

**S.A.S. Société par actions simplifiée
Au capital de 351 000 Euros
Siège social : 71 avenue Victor HUGO
75116 PARIS**

R.C.S PARIS 722 005 360

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2020

« CREATIS AUDIT »

**S.A.S. Société par actions simplifiée
Au capital de 351 000 Euros
Siège social : 71 avenue Victor HUGO
75116 PARIS**

R.C.S PARIS 722 005 360

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 juin 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CREATIS AUDIT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société CREATIS AUDIT à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Brétigny sur Orge, le 17 février 2021

SARL AO2C Cabinet CERF
A.O.2.C. Cabinet CERF Société d'Expertise Comptable 63, av de la commune de Paris 91220 BRÉTIGNY SUR ORGE Tél : 01.60.84.56.75 SIRET : 411 751 910 00059
M. Olivier CERF

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/20	Net au 30/09/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				7 585
Fonds commercial				20 323
Autres immobilisations incorporelles	534 640		534 640	514 317
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	8 000	8 000		
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	23 479		23 479	23 479
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	566 119	8 000	558 119	565 704
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	460 254	4 000	456 254	384 293
Fournisseurs débiteurs	50		50	1 744
Personnel	1 470		1 470	2 620
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	8 092		8 092	25 052
Autres créances	3 304		3 304	84 628
Divers				
Valeurs mobilières de placement	250		250	250
Disponibilités	7 524		7 524	13 012
Charges constatées d'avance	6 101		6 101	23 800
TOTAL ACTIF CIRCULANT	487 045	4 000	483 045	535 400
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 053 163	12 000	1 041 163	1 101 103

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Bilan

	Net au 30/09/20	Net au 30/09/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	351 000	351 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2	2
Réserva légale	35 100	35 100
Autres réserves	4 596	14 374
Résultat de l'exercice	32 233	50 244
TOTAL CAPITAUX PROPRES	422 931	450 719
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour charges	24 000	30 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24 000	30 000
Emprunts	88 096	116 852
Découverts et concours bancaires	87 547	78 774
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	175 642	195 626
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	13 853	726
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 326	201 777
Personnel	42 747	42 669
Organismes sociaux	41 528	41 138
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	105 540	87 372
Autres dettes fiscales et sociales	7 595	7 476
Dettes fiscales et sociales	197 410	178 655
Autres dettes		3 600
Produits constatés d'avance	135 000	40 000
TOTAL DETTES	594 232	620 384
TOTAL PASSIF	1 041 163	1 101 103

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Compte de Résultat

	du 01/10/19 au 30/09/20 12 mois	du 01/09/18 au 30/09/19 13 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	1 576 319	1 806 569	-230 250	-12,75
Autres produits	10 082	7 881	2 201	27,93
Total	1 586 401	1 814 450	-228 049	-12,57
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	946 856	999 209	-52 353	-5,24
Total	946 856	999 209	-52 353	-5,24
MARGE SUR M/SES & MAT	639 545	815 241	-175 695	-21,55
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	18 720	36 157	-17 437	-48,23
Salaires et Traitements	393 091	478 276	-85 185	-17,81
Charges sociales	168 559	210 630	-42 072	-19,97
Amortissements et provisions	7 585	13 419	-5 834	-43,48
Autres charges	4	2	2	76,81
Total	587 959	738 485	-150 526	-20,38
RESULTAT D'EXPLOITATION	51 586	76 755	-25 169	-32,79
Produits financiers	3	785	-782	-99,59
Charges financières	5 969	7 857	-1 888	-24,03
Résultat financier	-5 966	-7 072	1 106	-15,64
RESULTAT COURANT	45 620	69 683	-24 063	-34,53
Produits exceptionnels	132	208	-76	-36,62
Charges exceptionnelles	35		35	
Résultat exceptionnel	97	208	-111	-53,46
Impôts sur les bénéfices	13 484	19 647	-6 163	-31,37
RESULTAT DE L'EXERCICE	32 233	50 244	-18 011	-35,85

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Comptes annuels

2020

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Annexe


Jégard
Créatis 
DIRECTOR COMPTABLE - ADJUT - CONSEIL

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Annexe

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 041 163,11
Chiffre d'affaires	1 576 319,24
Résultat net comptable (Bénéfice)	32 233,06

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président.

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques	x		
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance	(Détail)		

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux com		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la s		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus	x		
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE		x	
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CREATIS AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2020, dont le total est de 1 041 163 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 32 233 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2020 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à compter du 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de CREATIS AUDIT ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondant n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués sur la base de l'ancienneté du salarié (cf : convention collective), d'un coefficient d'espérance de vie, d'un taux de progression de salaires, d'un taux d'actualisation et turn-over.

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Sur l'exercice 2019-2020 un versement de 3000€ a été opéré auprès de la Compagnie AG2R - LA MONDIALE dans le cadre de la gestion externalisée de cette obligation.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

Une convention d'intégration fiscale existe entre les sociétés :

- SAS CREATIS GROUPE (Société Mère)
- SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL
- SARL CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL ILE DE FRANCE OUEST
- SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL ILE DE FRANCE SUD
- SAS CREATIS AUDIT
- SARL CREATIS SERVICES

Dans le cadre du Projet de Loi PACTE, le gouvernement a prévu la suppression de l'intervention des commissaires aux comptes au sein des PE dont le chiffre d'affaires serait inférieur à 8ME, le total de bilan inférieur à 4ME, et l'effectif à 50 personnes.

Nous estimons un impact possible sur notre activité de l'ordre de 20 à 30%. Cette situation entraînera la suppression de postes de collaborateurs dont nous avons évalué le coût de départ à 30 000 euros. Cette somme a fait l'objet d'une provision pour risques.

Sur l'exercice 2019-2020, une reprise à hauteur de 6000€ a été faite.

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	41 500		41 500	
- Fonds commercial	20 323		20 323	
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	514 317	20 323		534 640
Immobilisations incorporelles	576 140	20 323	61 823	534 640
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 000			8 000
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	8 000			8 000
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	23 479			23 479
Immobilisations financières	23 479			23 479
ACTIF IMMOBILISE	607 619	20 323	61 823	566 119

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	33 915	7 585	41 500	
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	33 915	7 585	41 500	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 000			8 000
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	8 000			8 000
ACTIF IMMOBILISE	41 915	7 585	41 500	8 000

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 502 749 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	23 479		23 479
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	460 254	455 454	4 800
Autres	12 916	12 916	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 101	6 101	
Total	502 749	474 470	28 279
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	56 400
Etat - produits à recevoir	3 304
Total	59 704

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 351 000,00 euros décomposé en 11 700 titres d'une valeur nominale de 30,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques	30 000		6 000		24 000
et charges					
Total	30 000		6 000		24 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			6 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 594 232 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	87 547	87 547		
- à plus de 1 an à l'origine	88 096	42 107	45 988	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 326	72 326		
Dettes fiscales et sociales	197 410	197 410		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	13 853	13 853		
Produits constatés d'avance	135 000	135 000		
Total	594 232	548 243	45 988	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	28 756			
(**) Dont envers les associés	747			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 743 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	5 680
INTERETS COURUS A PAYER	2 267
Associés - intérêts courus	4
Dettes provis. pr congés à payer	22 747
Personnel - autres charges à payer	20 000
Charges sociales s/congés à payer	9 304
Charges sociales - charges à payer	9 000
Etat - autres charges à payer	7 595
Total	76 597

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	6 101		
Total	6 101		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	135 000		
Total	135 000		

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Responsable aux comptes

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	39 609
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts sur emprunt LCL	746
Autres engagements donnés	746
Total	40 355
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Caution solidaire de Créatis Groupe	62 400
Caution solidaire et indivisible d'Interfirmo	88 096
Avais et cautions	150 496
Autres engagements reçus	
Total	150 496
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 39 609 euros

Montant versé de 2006 à 2020 est de 29 229 euros.

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

DELAIS DE PAIEMENT

CREATIS AUDIT		Comptes annuels au 30/09/2020									
Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)											
Article D. 441-1-1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu		Article D. 441-1-1 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu									
0 jour (indicatif)		1 à 30 jours		31 à 60 jours		61 à 90 jours		91 jours et plus		Total (1 jour et plus)	
0 jour (indicatif)		1 à 30 jours		31 à 60 jours		61 à 90 jours		91 jours et plus		Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement											
Nombre de factures concernées	2									30	
Montant total des factures concernées h.t.	5 384 €	9 800 €		4 859 €		4 250 €		26 996 €		45 905 €	
Pourcentage du montant total des achats h.t. de	0,0058639205	1%		1%		0%		3%		9%	
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice										3%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dates et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre de factures exclues										nbre à indiquer	
Montant total des factures exclues										total à renseigner	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-5 ou article L. 443-1 du code de commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐	☐		☐		☐		☐		total à renseigner	
		Délais contractuels : (préciser)		Délais contractuels : (préciser)		Délais contractuels : (préciser)		Délais contractuels : (préciser)		Délais légaux : (préciser)	

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes